

1 Les pouvoirs du maréchal Pétain

Acte constitutionnel n°2 :

1. Le chef de l'État français a la plénitude du pouvoir gouvernemental, il nomme et révoque les ministres et secrétaires d'État, qui ne sont responsables que devant lui.
2. Il exerce le pouvoir législatif¹, en Conseil des ministres.
3. Il promulgue les lois et assure leur exécution.
4. Il nomme à tous les emplois civils et militaires pour lesquels la loi n'a pas prévu d'autre mode de désignation.
5. Il dispose de la force armée.
6. Il a le droit de grâce et d'amnistie².

Acte constitutionnel n°3 :

Le Sénat et la Chambre des députés sont ajournés³ jusqu'à nouvel ordre.

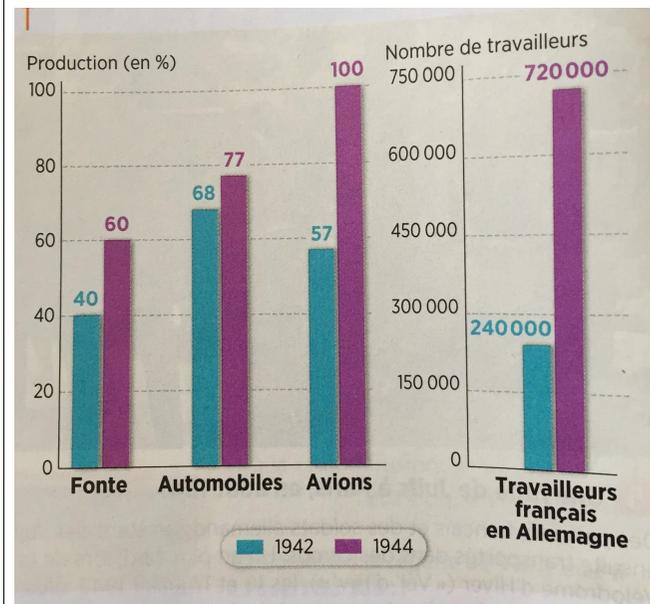
■ Extraits des *Actes constitutionnels*, juillet 1940.

1. Pouvoir de créer des lois. 2. Effacement des condamnations judiciaires. 3. Suspendus.

Exercices : Un régime autoritaire, antisémite et collaborateur.

La IIIe République disparaît avec le vote de l'Assemblée Nationale qui accorde les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain. La devise de l'Etat Français est "Travail, famille, patrie".

Document 3 : Les livraisons de la France à l'Allemagne



Source: belin 3ème



Document 4 : La rafle du Vel' d'Hiv' en 1942
Plus de 13 000 Juifs sont arrêtés par la police française et livrés aux nazis.

Doc. 2 : Le maréchal Pétain rencontre Hitler le 24 octobre 1940 à Montoire (Loir et Cher) et déclare : « Une collaboration a été envisagée entre nos deux pays. J'en ai accepté le principe. »



Doc. 5 : Un régime antisémite

Art. 1- Est regardé comme Juif celui ou celle qui est issu d'au moins trois grands parents de race juive (...).

Art 2- L'accès et l'exercice des fonctions publiques énumérées ci-après sont interdits aux Juifs: Chef de l'Etat, membres du Gouvernement, fonctionnaires de tous grades attachés aux services de police ; membres des corps enseignants, officiers et sous-officiers des armées.

Art 5- Sont interdites aux Juifs les professions suivantes : directeur et rédacteur de journaux, metteur en scène directeur de prises de vues, entrepreneur de spectacles ; gérant de toutes entreprises se rapportant à la radiodiffusion".

Fait à Vichy, le 3 octobre 1940.

Source: Belin 3ème

Questions :

- 1- Doc. 1 : Pourquoi peut-on dire que le régime mis en place est un régime autoritaire ?
- 2- Doc. 2 : Quel événement a lieu à Montoire, le 24 octobre 1940 ? Quelle annonce Pétain fait-il ?
- 3- Doc. 3 et 4. : Montrez comment le régime de Vichy collabore avec l'occupant nazi.
- 4- Doc. 5 : Comment le Régime de Vichy met-il à l'écart les Juifs ?

Vocabulaire :

- **Antisémite** : Attitudes et actes d'hostilité à l'égard des Juifs.
- **Collaboration** : Politique de soutien à l'Allemagne nazie menée par le régime de Vichy.
- **Etat français** : nom officiel du régime politique de la France, sous l'autorité du maréchal Pétain de 1940 à 1944, aussi appelé « Régime de Vichy ».
- **Régime autoritaire** : Régime politique dans lequel une seule personne concentre tous les pouvoirs.